

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
69 - RHÔNEEXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	10
• présents	5
• votants	6
• absents	5
• exclus	0

De la commune SAINT-APPOLINAIRE

Séance du 20 décembre 2024 à 20 heures 00

Date de convocation :
14 décembre 2024

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :
14 décembre 2024

Objet

SYTRAL: Projet de
plan de mobilité des
territoires lyonnais

Mme PRELE EVELYNE

N°2024-25

Étaient présents :

LACROIX, RAILLARD, THERY, MOREL,

Absents : SABLIER, BESACIER, FUGIER, CUMINATTO, MUNCH
procuration à PRÊLE

Secrétaire de séance :

Mme THERY Jacqueline

Madame le Maire explique que le 21 novembre 2024, le Conseil d'administration de SYTRAL Mobilités a arrêté le projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais élaboré à l'échelle de son ressort territorial.

Conformément à l'article L1214-28-2 du Code des Transports, le président de SYTRAL Mobilités sollicite l'avis du conseil municipal de SAINT APPOLINAIRE

Après avoir pris connaissance du projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais, et après délibération le conseil municipal approuve le Plan de Mobilité des territoires lyonnais

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le 20 décembre 2024.

Publié ou notifié le 20 décembre 2024.

Fait à SAINT-APPOLINAIRE, le 20 décembre 2024

Le Maire

